

## **POLITIQUE DU TOURISME**

Le tourisme est un secteur important de l'économie française. Il représente 6,5 % du PIB et génère environ deux millions d'emplois directs et indirects répartis dans 200 000 entreprises, essentiellement petites et moyennes. Ces dernières années, la France, premier pays au monde pour le nombre d'entrées de touristes (75 millions), a connu une croissance particulièrement exceptionnelle jusqu'en 2001, plaçant l'activité touristique au premier rang pour son apport en devises.

Cependant cette situation est à la merci d'évènements internationaux. Le tourisme international continue, certes, à se développer mais la concurrence s'est fortement accrue ces dernières années car de nombreux pays accomplissent de gros efforts pour développer une offre de qualité très compétitive.

Les événements comme les attentats, la guerre en Irak, les épisodes d'épidémie de SRAS ont eu un impact certain sur le tourisme en France. Ils expliquent notamment en partie la relative désaffection des touristes américains pour la France. En outre, le cours élevé de l'euro par rapport au dollar joue également un rôle important.

Tout ceci explique que, succédant à une période de 10 ans de croissance soutenue des recettes touristiques internationales en France, la situation actuelle est plus incertaine. Après des baisses en 2002 et 2003, les recettes apportées par les touristes étrangers en France ont été stables en 2004. Cependant la forte augmentation des dépenses des touristes français à l'étranger a contribué à diminuer de 2 milliards d'euros le solde du « poste voyage » de la balance des paiements en 2004, faisant régresser le tourisme au deuxième rang des secteurs excédentaires, derrière le secteur automobile.

### **LES ENJEUX**

Dans un contexte de concurrence accrue et de tensions économiques et politiques internationales, le tourisme français doit faire face à de nouveaux défis.

- l'accélération de la croissance touristique mondiale et l'ouverture politique de certains pays positionnent sur le marché de nouvelles destinations à l'image de la Chine, du continent sud-américain et dans les années à venir, probablement, les pays baltes ou des ex-républiques soviétiques d'Asie Centrale,
- le développement de produits touristiques de qualité est très compétitif chez nos principaux concurrents et leur valorisation dans le cadre d'une politique de promotion agressive et ambitieuse (Plan Qualité espagnol, marque Italia en Italie...) dotée de budgets très conséquents,
- l'industrialisation des réseaux de production et de distribution liée à la mondialisation de l'activité touristique,

- la réorganisation des temps de travail et les nouvelles mobilités qui y sont liées, facilitées par la mise en place de transports rapides et/ou à bas coût,
- la montée des préoccupations en matière de sécurité tant au niveau des destinations que des produits, fortement accentuée encore, au niveau mondial, depuis les attentats du 11 septembre 2001 et récemment ravivée par les attentats de Londres et de Charm El-cheikh en juillet 2005,
- le besoin d'éthique qui conditionne de plus en plus les choix d'aménagement et de développement touristique.

## LES AMBITIONS

Dans ce contexte nouveau de mondialisation aux conséquences environnementales, économiques, culturelles et sociales nombreuses et parfois incertaines, l'État est perçu comme le garant d'un développement touristique maîtrisé, cohérent et durable.

A ce titre, il se doit d'anticiper l'ensemble des phénomènes qui risquent d'avoir une influence sur l'activité touristique notamment en valorisant mieux encore les atouts du pays, en adaptant ses structures au contexte national et international et aux nouvelles exigences du secteur, en accroissant encore le partenariat qu'entretient le Ministère délégué au Tourisme avec les acteurs publics, privés et associatifs du tourisme, en favorisant le développement de l'emploi et la cohésion sociale et enfin, en intégrant dans l'ensemble de ses actions la nécessaire dimension européenne et internationale que confère à la France son premier rang touristique dans le monde.

C'est pourquoi les Comités Interministériels sur le Tourisme (CIT) réunis par le Premier ministre, à moins d'un an d'intervalle (les 9 septembre 2003 et 24 juillet 2004) ont constitué une étape importante dans la mise en œuvre d'une stratégie touristique de la France pour la décennie à venir.

Ils ont été aussi l'occasion de rappeler que le tourisme est le premier secteur économique de notre pays et que son rôle est déterminant dans l'aménagement du territoire. Marquant la détermination du gouvernement de permettre à la France de garder sa position de première destination touristique mondiale, ces Comités ont donné par ailleurs, l'opportunité d'afficher de nouvelles ambitions pour le tourisme français dans un triple objectif de croissance de l'emploi, de développement des territoires et de rayonnement international. Ils ont permis enfin de jeter les bases d'une véritable industrie touristique capable de faire face aux nombreux défis qui attendent ce secteur.

Les mesures qui avaient été arrêtées lors de ces deux Comités Interministériels sur le Tourisme, et qui ont été mises en œuvre, s'articulent autour de cinq grandes priorités :

## **1. L'attractivité touristique de la France**

Premier pays réceptif au monde, la France ne se positionne qu'au troisième rang en termes de recettes. Malgré la richesse de son offre touristique, elle doit maintenir, au travers d'une exigence de qualité, un effort soutenu pour valoriser son potentiel au travers de clientèles qui ne sont jamais acquises.

Ainsi, les actions de promotion de notre pays ont pu être amplifiées à l'étranger grâce aux moyens financiers supplémentaires accordés au GIE « Maison de la France ». La déclinaison de sa nouvelle stratégie marketing 2005 – 2010 contribue à enrichir et renouveler l'image de la France dans l'objectif de repositionner notre pays sur des créneaux porteurs en ciblant davantage les actions et les marchés prioritaires.

Une plate-forme unique de promotion, d'information et de réservation du tourisme français (site internet : [www.franceguide.com](http://www.franceguide.com)), sera d'autre part opérationnelle dès le premier semestre 2006.

Un soin particulier a également été porté à l'accueil avec le renforcement de la campagne « Bienvenue en France » et au soutien des filières avec, notamment, les campagnes de communication « La France des 3 océans » en faveur de l'outre-mer et « La campagne vous invite à la campagne » en faveur du tourisme rural.

Par ailleurs, le Plan Qualité France, destiné à assurer une meilleure lisibilité de l'offre touristique française et d'en assurer une meilleure commercialisation, s'est doté d'une marque nationale « Qualité Tourisme » et d'un logo présenté lors des deuxièmes Assises nationales du Tourisme, le 1<sup>er</sup> décembre 2004. Les premiers porteurs de la marque ont été sélectionnés et les premières plaques attestant la marque « Qualité Tourisme » ont été remises le 28 juin 2005 à 11 réseaux touristiques.

## **2. L'emploi et la cohésion sociale**

Les dimensions éthique et solidaire du tourisme ont été renforcées par un plan d'action en faveur de l'emploi et de la formation mais aussi, dans un esprit de justice sociale par un élargissement de l'accès aux vacances et une plus grande cohérence de l'action sociale pour l'aide au départ des personnes en situation d'isolement qu'il s'agisse des familles démunies, des personnes handicapées ou encore des seniors.

Une convention Etat/Union d'Economie Sociale du Logement (UESL) a été signée en juillet 2004, pour 3 ans, en faveur des saisonniers prévoyant l'assouplissement et l'élargissement des conditions du 1 % logement et la sécurisation du dispositif, leur garantissant des règles minimales en matière de confort, et pour les employeurs, la pérennité de l'affectation de ces logements moyennant des droits de réservation au profit des saisonniers.

Une étude a été confiée au Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Emploi et les Qualifications (CEREQ) afin d'aider les décideurs publics, régionaux notamment, à mieux prendre en compte les enjeux des qualifications. Les résultats sont attendus pour novembre 2005.

Un dispositif a été prévu pour la mise en œuvre dans le secteur du tourisme des contrats d'avenir et des contrats d'accompagnement pour l'emploi.

Enfin, pour accompagner la nécessaire mutation de cette activité, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) ODIT France (Observation, Développement, Ingénierie Touristique) a été chargé de la réalisation d'une étude sur l'avenir des agences de voyage dont les conclusions seront publiées en novembre prochain.

Ce même souci de cohésion sociale anime le Ministère délégué au Tourisme dans la recherche d'un accès aux vacances facilité, pour les seniors notamment, et d'une meilleure intégration des personnes handicapées. De plus, l'accès aux vacances est facilité par la mise en œuvre de politiques spécifiques en faveur des jeunes et des populations défavorisées notamment par le développement des chèques-vacances, du GIP « Bourse Solidarité Vacances » ainsi que par l'aide à la rénovation des hébergements du tourisme social et familial dans le cadre du plan de consolidation du tourisme social. A cet égard, pour mieux accompagner les personnes fragilisées partant en vacances, un guide apportant méthode et conseil aux intervenants sociaux a été publié en mai 2005.

Un programme « Vacances seniors » mis en œuvre par l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT) est en phase d'application expérimentale. Il a un double objectif : rompre l'isolement des personnes âgées en leur permettant de renouer des liens sociaux et prolonger l'utilisation des équipements touristiques hors saisons, habituellement fermés.

Déclarée grande cause nationale 2003 par le Président de la République, l'insertion des personnes handicapées concerne aussi le tourisme.

Aujourd'hui, le label « Tourisme et Handicap » est devenu une référence incontournable. Les demandes de labellisation se multiplient : près de 1250 labels ont été attribués. Un prix a été créé pour les communes qui mènent, au-delà de la réglementation, une politique particulière pour l'intégration et le bien-être des personnes handicapées. La première remise de ce prix devrait intervenir au Congrès de l'Association des Maires de France (AMF) en novembre 2005.

Dans le cadre de la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants, le groupe de travail, initié par Monsieur JACOB, Ministre délégué à la Famille et Monsieur Léon BERTRAND, Ministre délégué au Tourisme a été mis en place le 6 janvier 2004. Sa présidence a été confiée à Madame Carole BOUQUET. Celle-ci a remis son rapport en septembre 2004. Ses propositions sont en cours de réalisation. Il s'agit d'actions de sensibilisation et d'information des étudiants dans le domaine du tourisme, d'actions de communication « grand public » et « voyageurs ». Une charte a été signée en mai 2005 avec les grandes entreprises implantées à l'étranger qui s'engagent dans la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants.

### **3. Le développement de l'activité touristique et éthique**

Le Ministère délégué au Tourisme a élaboré un plan de relance de l'outre-mer, entériné par le CIT du 9 septembre 2003.

La promotion de la destination DOM (Départements d'outre-mer) est désormais mise en œuvre par un Club outre-mer créé en 2003 à Maison de la France, au travers notamment d'une campagne de promotion sur 3 ans « La France des 3 océans ».

Un accompagnement des collectivités territoriales d'outre-mer est assuré par le GIP « ODIT France » grâce aux moyens humains et matériels dégagés par l'Etat dans le cadre d'une convention signée avec le Ministre de l'outre-mer. Des missions sur le terrain ont conduit à l'accompagnement de nombreuses actions de développement.

L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) élabore des activités sur les DOM par des missions sur le terrain en vue de développer le nombre de bénéficiaires locaux du chèque-vacances, le nombre des professionnels locaux de tourisme et des loisirs et les communes acceptant le chèque-vacances en paiement de leurs prestations.

Par ailleurs, le GIP « Bourse solidarité vacances » (BSV) proposait 654 destinations en métropole accessibles aux jeunes gens originaires des DOM avec des tarifs bonifiés, dans le cadre d'une convention avec Air France.

En outre, dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable, une démarche d'expérimentation du tourisme durable se poursuit. Une restitution des résultats est prévue durant la semaine du développement durable.

Des actions engagées en faveur du tourisme rural sont menées dans le cadre interministériel et en partenariat avec la Conférence permanente du tourisme rural. Les principales mesures qui ont été prises concernent les avantages fiscaux pour la création et la réhabilitation d'hébergements touristiques, notamment dans les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR).

Enfin, parce qu'elle est la première destination touristique mondiale et parce que le développement de son économie touristique repose sur un modèle spécifique, la France est particulièrement observée dans le monde entier et de nombreux pays souhaitent bénéficier de son savoir-faire. C'est pourquoi, plusieurs actions visant à la promotion du savoir français ont été menées : à Bahreïn et au Qatar en 2004, à Macao et en Inde pour les journées de l'Équipement et du Tourisme en 2005. D'autres sont en préparation, notamment en Russie et en Lybie. Enfin, une cellule de veille et d'appui aux entreprises a été créée en 2004 à Bruxelles.

#### **4. La réforme de l'État**

Le Ministère délégué au Tourisme s'est inscrit pleinement dans la logique de réforme de l'Etat qui vise à accroître les performances de chaque administration pour améliorer à moindre coût le service rendu aux usagers.

Ainsi, l'Agence Française de l'Ingénierie Touristique, l'Observatoire National du Tourisme et le Service d'Etudes et d'Aménagement de la Montagne ont été regroupés en un organisme unique d'expertises, d'études, d'analyses et de conseil, ODIT France, afin de répondre de façon encore plus efficace aux demandes des acteurs publics et privés du tourisme en France et à l'international.

La réforme du Conseil National du Tourisme, qui s'inscrit dans la démarche de simplification de la composition des commissions administratives à caractère consultatif, est en cours.

Enfin, une Maison du Tourisme a été créée en janvier 2005. Elle regroupe à Paris l'ensemble des services et organismes de l'Etat mettant en œuvre la politique du tourisme.

## **5. L'adaptation du cadre juridique.**

Afin de faciliter le travail des entreprises du secteur, le cadre juridique devait être modernisé pour être plus cohérent avec les nouvelles évolutions du tourisme.

Le Code du Tourisme a été rédigé. La partie législative a été publiée au Journal Officiel du 24 décembre 2004. Le projet de loi a été examiné en séance publique le 12 mai 2005. Un groupe de travail interministériel se tient pour examiner le projet de partie réglementaire dont la publication devrait intervenir avant la fin du premier trimestre 2006.

L'ordonnance n° 2005-174 du 24 février 2005 relative à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours a été publiée au Journal Officiel du 25 février 2005. Elle facilite les démarches d'autorisation administrative auprès des préfetures en ramenant les régimes juridiques de quatre à deux. Elle met également en place un cadre juridique adapté aux attentes des professionnels qui assure la sécurité et la qualité des prestations offertes à la clientèle. Les deux projets de décret d'application de l'ordonnance dont l'un en Conseil d'Etat font actuellement l'objet d'un examen interministériel et d'une concertation avec les organisations professionnelles.

D'autre part, les avantages fiscaux en faveur des résidences de tourisme ont fait l'objet de mesures législatives. La nouvelle méthode de calcul de la taxe professionnelle des entreprises saisonnières, plus juste, est entrée en vigueur dans le cadre d'une mesure de la loi de finances rectificative pour 2004.

En outre, un projet de réforme de la partie législative concernant les stations classées est en cours de finalisation.

Enfin, une démarche permettant de définir plus précisément les résidences mobiles de loisirs et d'adapter aux exigences du tourisme durable les normes de classement des terrains de camping a été engagée. Un amendement voté à l'Assemblée Nationale le 10 mai dernier apporte la base légale pour permettre l'intervention d'un décret en Conseil d'Etat qui définira les terrains aménagés dans lesquels les résidences mobiles de loisirs et les habitations légères peuvent être installées ou implantées. Ce décret a été approuvé par le Conseil d'Etat pour la partie définissant les résidences mobiles de loisirs.